



**PRÉFET
DES ALPES-
DE-HAUTE-
PROVENCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

000245

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
SERVICE ENVIRONNEMENT RISQUES
Pôle Eau**

Affaire suivie par : Franck ROMAN
Tel : 04 92 30 20 93
Mél : ddt-ser-pea@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

Digne-les-Bains, le

- 7 AVR. 2023

OBJET : dossier de déclaration instruit au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement : Traversées du cours d'eau du ravin de Brison dans le cadre d'une exploitation forestière sur la commune de NOYERS-SUR-JABRON

Courrier d'accord avant l'échéance des deux mois

V/REFER : Affaire suivie par Madame Gaëlle RODRIGUES-MEIRA

N/REFER : Dossier n° 0100016332

Monsieur le Directeur,

Dans le cadre de l'instruction de votre déclaration au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement concernant les traversées du cours d'eau du ravin de Brison dans le cadre d'une exploitation forestière sur la commune de NOYERS-SUR-JABRON, pour lequel un récépissé vous a été délivré en date du 28 février 2023, j'ai l'honneur de vous informer que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration.

Le présent courrier ne vous dispense en aucun cas de faire les déclarations ou d'obtenir les autorisations requises par d'autres réglementations.

Copies du récépissé et de ce courrier sont également adressées à la mairie de la commune de NOYERS-SUR-JABRON pour affichage pendant une durée minimale d'un mois pour information. Ces deux documents seront mis à la disposition du public sur le site internet de la préfecture des Alpes-de-Haute-Provence durant une période d'au moins six mois.

**Office National des Forêts
1, Allée des Fontainiers
04000 DIGNE-LES-BAINS**

Je vous demande de bien vouloir organiser la phase chantier selon les modalités fixées dans mon courrier du 28 février dernier, et en respectant les prescriptions suivantes :

- Privilégier l'utilisation du passage à gué en période d'assec total.
- Équiper le passage à gué de rondins de bois si mise en eau du ravin de la Combe (ravin de Brison).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet et par délégation,

Pour la Cheffe de Service
Environnement et Risques
Le Chef du Service Adjoint

Vincent MAYEN



Copie :

patrice.gay@ofb.gouv.fr
romaric.gonda@ofb.gouv.fr
gaelle.rodrigues-meira@onf.fr